

## Chapitre XXXVI

**APRÈS LA TEMPÊTE : LA VIE REPREND À LA SEYNE  
ET DANS SA RÉGION**

---

Après les dures épreuves qu'elle venait de traverser du fait des événements politiques et surtout de la guerre qui s'était déroulée sur son sol, notre commune revenait lentement et progressivement à une existence plus normale, sinon exempte de difficultés et de misères. Le ravitaillement de la population s'améliorait à la suite de certains arrivages par mer qui pouvaient franchir le blocus des Anglais ; les artisans, ouvriers et commerçants de la ville reprenaient leur activité tandis que les cultivateurs du territoire pouvaient se livrer aux travaux des champs, plus ou moins délaissés durant le siège.

La ville avait passablement souffert des bombes et des boulets qui s'étaient abattus sur ses immeubles ; on s'efforçait de les réparer au plus vite et de les rendre à nouveau habitables tandis que la pêche, la construction navale et le trafic maritime étaient, autant que les circonstances le permettaient, et au fur et à mesure que le port était débarrassé de ses épaves, remis en honneur dans notre laborieuse cité.

Toutefois, la Révolution poursuivait sa marche redoutable à Paris et dans le reste de la France. Disciple enthousiaste de Rousseau, un ancien avocat d'Arras, Robespierre, devenu tout puissant, faisait voter par la Convention le fameux décret du 7 mai 1794 disant que « le peuple français reconnaissait l'Être Suprême et l'Immortalité de l'âme », mais le même dictateur faisait présenter, d'autre part, par Couthon, le 10 juin 1794, la célèbre loi dite du 22 prairial qui, plaçant toute la surveillance de l'État entre les mains du Comité de salut public, inaugura la période sinistre de « la Grande Terreur » qui fit tant de victimes, dont le poète André Chénier, l'avocat Malesherbes et le chimiste Lavoisier.

« Des législateurs infatués, a dit Sorel, croyant renouveler la face du monde et ne faisant, en réalité, que rejeter une société très raffinée et très civilisée dans les ornières primitives de l'humanité ».

La journée du 9 thermidor mit fin à ce détestable pouvoir du triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Le régime de terreur se poursuivait néanmoins mais, par la suite, il fut atténué par la réaction que la chute de ce triumvirat avait provoquée chez les citoyens qui avaient rêvé d'une république humaine, de progrès, instaurée dans une France nouvelle, libre et généreuse.

En 1795, sous la pression de l'opinion publique, la Convention renouvelée accordera, avec bien des restrictions, une liberté relative aux cultes religieux<sup>310</sup> dont les ministres ne seront plus salariés par l'État, mais elle accordera pourtant la restitution provisoire d'églises non aliénées dans lesquelles les municipalités conserveront le droit de célébrer le culte décadaire ou civique.

Ce sera à la faveur de ces lois qu'un certain nombre d'églises seront ouvertes au culte catholique en France, culte qui fut assuré, généralement, par des prêtres assermentés<sup>311</sup>.

À Toulon, en septembre 1793, sous l'administration fédéraliste, les églises avaient été pleinement rendues au culte pour un temps, pendant que dura l'occupation alliée ; les voûtes de ces temples avaient alors retenti du chant religieux : *Domine salvum fac regem*. Pendant la même période, on avait rétabli la procession traditionnelle du 15 août en l'honneur de la mère de Dieu ; les municipalités voisines ayant accepté de fournir des délégations à cette cérémonie sauf celle de La Seyne qui s'excusa en faisant valoir qu'elle célébrait elle-même, très solennellement, cette fête, la ville étant placée sous la protection de la Vierge Marie.

Plus tard, en 1794 et en 1795, les Seynois eurent le réconfort d'apprendre, par des affiches apposées à l'hôtel de ville de la rue Carvin et par des gazettes, les succès remportés par les armées françaises qui, partout, refoulaient l'ennemi hors des frontières ; sur mer, la lutte était moins heureuse car notre marine avait été affaiblie par l'émigration d'un grand nombre d'officiers de profession et par les événements de Toulon de 1793 qui avaient désorganisé les équipages, entraîné un moindre entretien des bâtiments.

#### LE DIRECTOIRE (1795-1799)

À la Convention nationale succéda, le 27 octobre 1795, le gouvernement dit du Directoire organisé selon la constitution de l'an III. Il dura quatre années, jusqu'au 9 novembre 1799. Le Directoire se trouvera aux prises avec de gros embarras intérieurs, financiers et politiques, avec de sérieuses difficultés extérieures aussi (coalitions) ; sous son règne, Bonaparte, général en chef de vingt-sept ans, s'illustrera en Italie et en Egypte tandis que Masséna, Moreau, Jourdan, Davout et autres brillants généraux de la Révolution se distingueront sur d'autres théâtres d'opérations.

#### LE SIÈGE DU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DU VAR (1797)

La Commission administrative provisoire du Var avait, en 1795, séjourné à Grasse. Cette administration fonctionna ensuite à Brignoles.

Les autorités supérieures voulant donner une résidence définitive à l'organisme chargé d'administrer ce département, provoquèrent des propositions pour solutionner ce problème.

---

310. Tout signe extérieur du culte : croix, procession, sonnerie de cloches (S'il en reste), costume ecclésiastique, etc., demeurerait formellement interdit.

311. En fait, le véritable rétablissement du culte catholique et de la liberté religieuse ne seront effectifs, en France, qu'après la conclusion du Concordat de 1801.

Présentèrent leur candidature : les villes de Brignoles, Draguignan, Lorgues et Grasse, naturellement ; Toulon était écartée pour de multiples raisons bien qu'elle fût la plus peuplée du Var.

Ce fut le Conseil des Cinq-Cents qui approuva la résolution plaçant l'Administration centrale et le Tribunal civil et criminel du département à Draguignan qui en devint ainsi le chef-lieu et, un peu plus tard, préfecture, avantage que cette ville a gardé depuis <sup>312</sup>.

La décision du Directoire fut confirmée par la loi du 9 floréal an V (28 avril 1797).

L'Administration centrale eut, dans les années 1796-1797, comme président : le citoyen Adrien Mouttet ; comme administrateurs : les citoyens Pierre Girard, Attanoux Ainé, Honoré Gérard, Louis Raybaud, Gabriel Ricard ; le citoyen Hyacinthe Fouquette, notaire à Barjols, en était le secrétaire.

Néanmoins, l'Administration centrale séjourna à Brignoles jusqu'au 21 novembre 1798. Elle fut installée solennellement à Draguignan, dans la maison des Villeneuve-Bargemon, le 24 novembre 1798.

Le premier préfet en fonctions, après l'institution de ces fonctionnaires, fut le citoyen Joseph Fauchet, né à Saint-Quentin (Aisne), le 21 août 1762. C'était un ancien avocat. Il fut préfet du Var du 2 mars 1800 au 7 décembre 1805, de la Gironde du 7 décembre 1805 au 15 mars 1809. Il mourut à Paris le 13 septembre 1834. Il était chevalier de la Légion d'honneur du 15 juin 1804, commandeur en 1811, baron de l'Empire du 4 juin 1810.

Après les Cent-Jours, le baron Fauchet se retira complètement de la vie publique.

### RÉPARATION DE ROUTES DÉGRADÉES

La guerre et le trouble public avaient fait négliger grandement l'entretien des chaussées et des chemins du département. L'Administration départementale lança un appel à ce sujet aux communes varoises afin d'obtenir leur concours pour la remise en état des routes dégradées par les nombreux charrois de l'armée et par le manque d'entretien.

Dans sa circulaire du 15 ventôse an VI, elle disait : « Les citoyens doivent contribuer par leurs bras ou par leur argent à ce travail. Au jour indiqué, pour le rassemblement, les gens des communes se rendront aux lieux qui leur auront été désignés, tambour et trompette en tête, instituteurs et élèves des écoles incorporés au cortège afin de donner à cette besogne civique un caractère de fête républicaine ».

De plus, la même administration du Var regrettait que « trop de citoyens, suivant d'anciennes habitudes, fissent encore du dimanche un jour de repos ». Elle recommandait de choisir, de préférence, pour les travaux de réparation des chemins,

---

312. En premier lieu, à l'époque de la formation des départements, en 1790, l'Assemblée du Var s'était tenue à Toulon. La loi disait que ce directoire pourrait siéger, à tour de rôle, dans les villes chefs-lieux de districts les plus imposées et affouagées.

deux ou trois dimanches de suite car, ajoutait-elle, « les jours donnés à la patrie ne sont-ils pas des jours de fête ? ».

Nous doutons que ces recommandations officielles aient été accueillies avec enthousiasme par les gens à qui elle s'adressait.

### EMPRUNT NATIONAL

En ventôse an VI, également, la municipalité de La Seyne porta à la connaissance de la population l'ouverture d'un emprunt national décidé par le gouvernement en vue de subvenir aux dépenses du territoire et aux frais de la descente projetée en Angleterre.

Sur l'affiche qui fut apposée à cet effet à l'hôtel de ville, nos concitoyens purent lire une adresse qui recommandait cet emprunt et qui était signée du général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

La même affiche invitait les citoyens à s'enrôler volontairement dans l'armée nouvelle qui se formait, et leur demandait de se présenter, pour cela, à la maison commune dans le plus bref délai.

### FOIRE DE BEUCAIRE

En messidor an VII, les officiers municipaux de La Seyne furent informés que des postes de protection des routes n'étaient pas alors des plus sûres par suite de l'anarchie régnante) seraient établis et échelonnés le long des grandes routes pour la protection des négociants et autres voyageurs se rendant à la foire de Beaucaire ; les autorités précisèrent que des patrouilles seraient effectuées par des colonnes mobiles pour assurer une police convenable de ces routes.

On se souvient que la fameuse foire de Beaucaire était une des plus importantes réunions commerciales de l'Europe sous l'Ancien Régime ; elle garda son importance jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où la mise en service des chemins de fer entraîna son déclin. Cette foire créait un mouvement considérable d'affaires, de marchandises et de voyageurs ; s'y ajoutaient un grand nombre d'attractions et de curiosités foraines.

### ASSASSINAT DES MINISTRES DE LA REPUBLIQUE

#### À RASTADT (Allemagne) — Floréal an VII

La municipalité de La Seyne reçut de l'Administration départementale la transmission d'une circulaire du ministre de la Justice, à Paris, datée du 2 prairial an VII, faisant connaître que des ministres plénipotentiaires français venaient d'être lâchement massacrés à Rastadt, grand-duché de Bade, Allemagne.

La circulaire en question prescrivait à tous les maires des communes de France de faire afficher sur les murs des maisons communes, hôtels de ville, édifices publics, le texte qu'elle faisait parvenir ; elle recommandait particulièrement d'en faire placer un exemplaire à l'endroit le plus apparent du lieu où se tiennent les séances du Conseil municipal :

« Le neuf floréal de l'an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner, par ses troupes, les ministres de la République française Bonnier, Roberjot et Jean Debry chargés, par le directoire exécutif, de négocier la paix au Congrès de Rastadt. Salut et fraternité ; signée : Lambrecht ».

#### EPISODE RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN CHANVRE NECESSAIRE À LA CONSTRUCTION NAVALE (an V - an VIII)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la construction et l'armement des navires en bois et à voiles exigeaient des besoins considérables en chanvre tant pour la confection des câbles, cordages et agrès que pour assurer l'étanchéité, grâce au calfatage, des ponts, bordages, membrures et autres parties de ces bâtiments. Depuis le ministère de Colbert, la France s'approvisionnait surtout, pour cette matière, dans les contrées italiennes, et on sait que, localement, l'industrie de la corderie tenait une place importante dans l'activité seynoise.

Or, à la date du 29 floréal de l'an V (1797), le navire *Notre-Dame-de-la-Vigie*, commandé par un Génois, le capitaine Decau, transportant 1.400 quintaux de chanvre à destination de la France s'était trouvé, vers deux heures de l'après-midi, dans les parages des îles d'Hyères lorsqu'il avait été attaqué par un corsaire barbaresque. Après une belle attitude de son commandant, la *Notre-Dame-de-la-Vigie* réussissait à se réfugier sous la protection de la côte, à proximité de la Tour-Fondue de Giens.

Grâce au secours apporté par des pêcheurs du lieu, le bâtiment parvenait finalement en rade de Toulon où le bureau de la Santé le mettait dans l'obligation de faire une quarantaine dont il sera libéré le 2 messidor. Il débarqua au lazaret de Cépet sa précieuse cargaison providentiellement sauvée.

Les pêcheurs de la Tour-Fondue qui avaient si bien contribué au sauvetage de ce bateau furent récompensés par l'armateur, un Suisse nommé Joseph Vadespil. Mais ce dernier réclama, de son côté, la prime qui avait été promise par les autorités de Toulon pour le sauvetage et l'acheminement à bon port d'une denrée particulièrement indispensable à la marine ; le citoyen Vadespil insista en vain pendant deux ans pour l'obtenir. Ne recevant pas satisfaction, il se décida à présenter une pétition au ministre de la Marine afin d'être dédommagé des débours et du temps perdu pour la liquidation de cette affaire.

La pétition en cause fut transmise au ministre par les administrateurs du canton d'Ollioules où séjournait alors le citoyen Vadespil ; c'était le 3 pluviôse an VIII.

À cette requête fut annexée l'attestation suivante :

#### ATTESTATION

« Moi, soussigné, certifie avoir vu le dit équipage (de *Notre-Dame-de-la-Vigie*) à l'isle de Porquerolles où j'étais, à cette époque, avec les citoyens Baudin et Roubeau tous les deux sergents de la 1<sup>re</sup> compagnie des canoniers de Marseille, habitant La Seyne près Toulon ».

« Signé : Cambépèdes, sergent de la dite compagnie ».

« Vu par nous, administrateurs municipaux du canton d'Ollioules, département du Var, dans la maison commune (mairie) d'Ollioules, le 3 pluviôse an VIII, de la République française, une et indivisible ».

« Signé Méline, Imbert, Julien ».

Vu par le commissaire du gouvernement.

## LA PREPARATION ET LE DEPART DE L'EXPÉDITION D'EGYPTE VUS PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE LA SEYNE

(mars-mai 1798)

La fameuse expédition vers le pays des pharaons fut, on le sait, décidée par le Directoire sur l'inspiration du général Bonaparte dont le nom était déjà devenu glorieux dans l'Europe entière.

Cinq années s'étaient écoulées depuis le siège de Toulon et la renommée avait décuplé la haute figure de ce génie grandi sous la Révolution.

Ce sera encore de nos rivages, des bords de la rade de Toulon qu'en 1798 il s'élancera bientôt afin de réaliser un projet aussi grandiose que téméraire, qu'il avait conçu ; celui de frapper la puissance britannique dans les Indes en passant par les rives du Nil.

Déjà, l'année précédente, il écrivait au Directoire : « Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Egypte... ». Et fréquemment, Bonaparte revenait sur ce sujet, partout il faisait demander des renseignements sur ce pays.

D'ailleurs, sans se bercer d'illusions sur les chances d'une descente en Angleterre, Bonaparte disait à Marmont : « Il faut en revenir à mes projets sur l'Orient ; c'est là qu'il y a de grands résultats à obtenir ». L'idée d'une entreprise en Egypte faisait son chemin.

Elle allait se concrétiser matériellement.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1798, le port de Toulon avait reçu les moyens financiers pour renouveler les approvisionnements de la flotte, payer le personnel, effectuer tous travaux et achats. Le 28 du même mois, un ordre arriva : « Armer les six vaisseaux de ligne présents à Toulon », lesquels étaient *l'Orient*, *le Francklin*, *le Spartiate*, *le Guerrier*, *le Timoléon* et *le Peuple souverain* ; le 3 février, le ministre de la Marine ordonne de presser l'armement des navires devant, disait-il, « porter chacun deux mille hommes de troupe avec de l'artillerie ».

Toutefois, ce ne fut que le 5 mars que l'expédition fut définitivement décidée car c'est à cette date que Bonaparte obtint l'adhésion encore hésitante de son gouvernement qui, pourtant, n'était dans le fond pas tellement fâché de voir s'éloigner ce jeune général ambitieux.

Mais la chose n'était pas une mince affaire.

Il s'agissait, tout simplement, de transporter une armée de près de quarante mille hommes, dotée d'un matériel considérable, à travers de multiples croisières

anglaises et de franchir, avec tout ce monde, une longue traversée à travers la Méditerranée.

### CONCENTRATIONS ET PRÉPARATIFS

En mars 1798, la France est en guerre avec la Grande-Bretagne. Selon les directives données par Bonaparte, en accord avec le Directoire, l'expédition dont le but est gardé secret va entrer dans sa période active de préparation. Toulon est le centre principal de vastes mouvements qui se font aussi à Marseille, Gênes, Ajaccio et Civita-Vecchia qui constituent autant de bases pour la réunion et le futur embarquement des éléments de l'armée appelée à agir en Egypte.

Dans les jours qui viennent, corps et détachements descendent la vallée du Rhône pour se diriger vers la côte provençale tandis que d'autres troupes font mouvement sur l'Italie.

Le 28 ventôse an VI (18 mars 1798), la division Meynard (1<sup>re</sup> de l'armée d'Italie), qui était rentrée d'Italie, fut mise en route sur Toulon ; à Lyon, cette division s'embarqua sur des barques et sur des chalands qui la transportèrent par le Rhône jusqu'à Avignon d'où elle devait gagner Toulon par les chemins les plus directs. C'est le général Lannes qui était chargé de s'en occuper.

Ce fut vers le même moment qu'une commission, munie de tous pouvoirs, arriva dans le port de guerre du Midi ; elle précédait la propre venue du général en chef. Dans cette commission, on retrouvait une vieille connaissance du siège de Toulon de 1793 : le général d'artillerie Dommartin, celui même dont la blessure, reçue au combat d'Ollioules, devait ouvrir à Bonaparte l'entrée dans la gloire.

L'impulsion venant d'en haut, on se mit avec ardeur à la besogne ; le désir du général en chef était que l'on fut prêt à partir entre le 15 et le 20 avril. Ce miracle, tant il y avait à faire, fut accompli, bien que, finalement, la flotte ne prit la mer que le 19 mai. Ajoutons ici que, pour donner le change aux espions ennemis, sur le but de l'expédition, un arrêté du Directoire, du 31 mars 1798, diffusa la nouvelle que Bonaparte devait se rendre à Brest pour y prendre le commandement d'une armée en formation ayant pour objectif une descente en Irlande ou sur la côte sud de l'Angleterre.

Le 2 avril arrive à Toulon l'escadre de l'amiral Brueys venant de Corfou ; elle comprend les vaisseaux suivants : *Guillaume-Tell*, portant son pavillon, *Tonnant*, *Aquilon*, *le Mercure*, *l'Heureux* et *le Généreux*, plus cinq bâtiments vénitiens, fort médiocres, qui sont *le Robert*, *le Banel*, *le Frontin*, *le Dubois* et *le Cause*. À cette force navale s'ajoutaient *la Justice*, *le Léoben*, *le Mantoue*, *le Montenotte* et *l'Arthémise*, soit cinq frégates.

Ce même jour entre en rade la division du contre-amiral Perrée qui se compose de quatre frégates qui sont : *la Junon*, *le Muiron*, *la Diane* et *la Carrière* ; cette division vient d'Ancône qu'elle a quittée le 12 février.

Le ministre de la Marine, Pléville le Peley, ordonna de faire mouiller les navires dans les eaux de la baie du Lazaret et de les y laisser en quarantaine afin, écrivait-il, de prévenir de possibles désertions.

Ce fut là une mesure très maladroite, une mauvaise inspiration qui a été jugée sévèrement par les historiens, après les contemporains. Inhumaine et absurde, elle affecta le moral des équipages et causa du retard dans les travaux de remise en état des bâtiments du fait de leur éloignement de l'arsenal. Un de ses résultats les plus clairs fut le débarquement de près de six cents hommes malades qui furent évacués sur l'établissement du Lazaret et sur l'hôpital de Saint-Mandrier, car la quarantaine imposée, longue et pénible, se prolongeant jusqu'au départ de la flotte, favorisa la détérioration de l'état sanitaire des équipages consignés à bord des vaisseaux.

Le commandant en chef de l'escadre lui-même, Brueys, nommé vice-amiral par Bonaparte le 13 avril, eut à cœur de partager le sort de ses officiers et de ses hommes ; il ne put voir sa femme et ses enfants, venus à Toulon, qu'à travers la grille d'entrée du Lazaret et il ne put les recevoir qu'après l'arrivée du général Bonaparte. Pendant leur séjour à Toulon, M<sup>me</sup> Brueys et sa famille logèrent dans une maison de la place d'Armes appartenant au sieur Chambry.

Le grand marin qu'était Brueys ne devait pas revoir la France ; il mourut, on le sait, glorieusement en rade d'Aboukir, en Egypte, à bord de son vaisseau l'Orient, le 2 août 1798.

Le 12 avril, le Directoire signe les instructions données à Bonaparte. Il a pour mission de s'emparer de Malte, de chasser les Anglais de leurs possessions en détruisant leurs comptoirs de la mer Rouge et en s'efforçant de couper l'isthme de Suez, etc.

Le 17, Bonaparte répondant à Brueys lui écrit : « Dans la première décade de floréal, je serai à votre bord. Faites-moi préparer un bon lit comme pour un homme malade pendant toute la traversée ». Il précise ensuite à l'amiral la composition de l'état-major qui doit l'accompagner et lui fait des recommandations en ajoutant : « Faites mettre à l'ordre de l'escadre, de ma part, qu'avant de partir les matelots seront satisfaits <sup>313</sup> ».

Cependant, les premiers régiments du corps expéditionnaire étaient arrivés.

Le 8 avril 1798, la 2<sup>e</sup> demi-brigade légère <sup>314</sup> colonel Magny, d'un effectif de 1.565 hommes, avait effectué son entrée à Toulon, musique en tête, acclamée par la population. Cette troupe fut logée partie au fort Lamalgue, partie chez l'habitant.

Le lendemain 9, ce fut la 25<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, arrivée avec des éléments d'artillerie, soit près de 3.000 hommes, qui furent répartis entre Toulon, La Valette et les Solliès.

---

313. Correspondance.

314. Ce fut en 1793 que l'on constitua, sous le nom de Demi-Brigade, des groupements formés de trois bataillons, dont un bataillon de ligne, provenant des régiments de l'ancienne armée, et deux bataillons de volontaires instruits en 1792. Chaque demi-brigade comprenait une batterie de 6 pièces de canon. Il exista ainsi, en France, 196 demi-brigades de bataille ou de ligne, et 14 d'infanterie légère ; ces chiffres d'unités furent ramenés, en 1795, à 110 demi-brigades de bataille, dont 10 destinées aux colonies et 30 d'infanterie légère.

## À LA SEYNE

D'autres troupes avaient suivi. Le 11 avril, la 18<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, colonel Roger, forte de 2.380 hommes, arrive à La Seyne où elle prend ses cantonnements dans les nombreux entrepôts et magasins de ce port ; les 12 et 13 avril, c'est le tour des 32<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> de ligne, environ 5.000 hommes, dont la moitié loge à La Seyne et à Toulon, le reste étant réparti à Ollioules, Reynier (Six-Fours), Saint-Nazaire et Le Beausset.

Toutes ces troupes sont placées sous les ordres des généraux Pijon, Rampon et Gardanne.

Du 15 au 18 avril apparaîtront les 3<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> dragons qui allèrent cantonner à Hyères et dans la région des Solliès, ils appartenaient à la brigade Leclerc.

Les demi-brigades prendront le nom de « régiment » en 1803, sous le consulat.

Et il en arriva encore : états-majors, aérostiers venant d'Aix-la-Chapelle, détachements de guides, sapeurs du Génie, commissaires des guerres, ouvriers militaires, gendarmerie, etc. ; bref, dans les jours du début du mois de mai, il y eut près de vingt mille hommes concentrés dans la région toulonnaise.

Tout ce monde fut logé au mieux des possibilités : chez les citadins, dans les fermes, hangars, moulins et bastides. Dans toutes les maisons et, dans celles-ci, à tous les étages, on rencontrait des militaires, aussi les chroniqueurs du temps ont-ils écrit « qu'on s'esquichait » pour faire de la place à un pareil peuple de guerriers et à leurs auxiliaires.

Tous les fours de boulangers durent être réquisitionnés, tous les moulins à farine qui, auparavant, ne fonctionnaient plus, remis en marche ; les corps de métiers, les professions masculines ou féminines eurent de la besogne.

Naturellement, les municipalités furent littéralement débordées et assiégées de plaintes car il va sans dire que cette grosse concentration de militaires ne fut pas sans offrir de multiples inconvénients pour les populations ; or, pour ce qui touche notre ville, La Seyne ne comptait encore, en 1798, que quatre mille cinq cents habitants environ.

Pour remédier, dans une certaine mesure, au problème du logement, on envisagea, un moment, de faire coucher à bord des navires les officiers et les employés de l'administration de l'armée mais, comme les femmes de ces derniers n'y étaient point admises, le remède se montra inopérant.

## COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS FONT DES AFFAIRES

Mais, en ce monde, nos maux ont parfois une heureuse contrepartie. C'est ce qui se constata lors de la présence chez nous de tant de gens devant partir pour conquérir l'Égypte et aller, si possible, jusqu'aux Indes.

En effet, l'énorme activité causée dans notre région par la mise en route d'une telle expédition devient plus fiévreuse et plus grande encore lorsque le général Bonaparte entre à Toulon le 9 mai, accompagné de son épouse, la séduisante créole Joséphine. Fabriques du pays et commerce local sont comblés de commandes et d'achats par la Marine et par la Guerre.

À La Seyne, les chantiers de constructions navales (Nicollet, Lombard, Tortel, Baudoin, Curet, Argentéry Beaussant, Jouglas, etc.) travaillent sans arrêt pour satisfaire aux besoins du port de Toulon, construisant bateaux de transport, chalands, barques, embarcations, objets d'armement, prêtant du personnel (charpentiers, calfats, peintres) ou réparant voitures et caissons pour l'artillerie, ponts et passerelles pour le génie. Les fabricants de cordages, de leur côté, nombreux en notre cité, les tonneliers ont aussi fort à faire pour la flotte.

D'autre part, la commune livra des bois tirés de la forêt de Janas, les Seynoises confectionnèrent des effets pour les équipages, les soldats, les services d'intendance et d'hôpitaux. En outre, le quartier maritime de La Seyne fournit un contingent appréciable de gens de mer destiné à compléter les armements des navires de l'expédition.

Les commerçants, pour leur part, n'eurent pas à se plaindre. Avant son départ de Paris, Bonaparte avait écrit à la Commission à Toulon : « Je vous recommande de veiller à ce que les troupes aient tous les jours du vin et de l'eau-de-vie et à ce que les subsistances leur soient assurées ». Toutefois, on avait décidé d'allouer aux soldats partant pour l'Égypte un supplément de solde journalier de quatre sous afin de ne pas exciter la jalousie des militaires de la garnison de Toulon et des alentours par des distributions exceptionnelles ; les futurs combattants des Pyramides purent ainsi effectuer certains achats et boire du bon vin du pays qui, à cette époque, ne coûtait que deux sous le litre.

Les officiers de l'armée firent, de leur côté, l'acquisition de maints objets, d'articles de toilette et de parure pour leurs épouses légitime ou pour leurs bonnes amies, les « petites alliées » d'avant Claude Farrère.

Grande était la popularité du général Bonaparte à ce moment.

### BONAPARTE À TOULON

Dès son arrivée dans cette ville, il avait passé en revue, sur la place d'Armes, les 18<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> demi-brigades qui étaient prêtes à s'embarquer.

À la 18<sup>e</sup>, qui s'était couverte de gloire à Rivoli, il avait dit : « Brave 18<sup>e</sup>, je vous connais, l'ennemi ne tiendra pas devant vous ! » ; à la 32<sup>e</sup>, qui s'était illustrée à Lonato, il s'était contenté de dire : « Je suis tranquille, voici l'Invincible ! » Quant à la 75<sup>e</sup> demi-brigade, elle fut saluée par lui du titre de « Victorieuse ».

Notre cité de La Seyne reçut-elle la visite du futur empereur ? Nous le supposons car il entra trop dans les habitudes de Napoléon de se rendre compte, par lui-même, de l'exécution de ses ordres et de visiter ses troupes dans leurs cantonnements afin de s'assurer si elles étaient satisfaites, surtout à la veille d'une grande affaire, et celle d'Égypte en était une.

Il dut, pensons-nous, y venir car La Seyne fut, lors de cette expédition, le lieu de séjour d'une brigade entière sous le général Verdier<sup>315</sup> et, à l'occasion de sa visite,

---

315. Verdier Jean-Antoine, né à Toulouse le 2 mai 1767, décédé à Mâcon le 3 mai 1839, Entré au régiment de La Fère-Artillerie le 18 février 1785, Verdier fut adjudant-major au 2<sup>e</sup> bataillon de

revoir des lieux bien chers à sa mémoire, ceux qui avaient vu naître sa gloire, qui avaient vu aller et venir certain jeune officier à l'air malingre et à l'uniforme râpé du siège de 1793. Ne retrouva-t-il pas à La Seyne, en 1798, son ancien chef Dommartin qui s'y trouvait avec l'artillerie légère attendant son embarquement ? Que de chemin parcouru par Bonaparte depuis ces heures de 1793 où ses canons faisaient retentir les échos des collines seynoises ?

Mais le départ approchait et l'enthousiasme était porté au plus haut point. Bonaparte adressa alors, à tous les corps et services, une vibrante proclamation qui fut lue dans tous les cantonnements, à toutes les parades : à Toulon, à Solliès-Pont, à La Seyne, à Hyères et à Ollioules. Une harangue semblable fut portée à la connaissance des équipages et soldats de la marine ; au fanatisme des militaires répondait, malgré certains regrets, l'admiration chaleureuse des civils.

Chaque jour voyait vaisseaux, frégates et transports se charger de troupes et de matériel. Indépendamment des militaires, l'expédition emmenait avec elle toute une cohorte de personnalités scientifiques et d'artistes car Bonaparte entendait édifier en Egypte œuvre de civilisation. Entre ces catégories de gens, il exista bien un peu de jalousie ; il y eut, en particulier du côté des militaires, des plaisanteries qui ne furent pas toujours du meilleur goût.

Parmi les savants qui suivaient Bonaparte se trouvait Monge, le grand géomètre et mathématicien. Monge était natif de Beaune, en Bourgogne ; il avait enseigné les mathématiques à l'élève Bonaparte lorsque ce dernier faisait ses études au collège de Brienne.

Avant son départ de Toulon, Monge reçut une lettre de sa femme qui lui disait : « Vieux fou, pourquoi avoir quitté une épouse et des filles qui t'aiment tendrement ? Ne disposais-tu pas d'une fortune et d'une réputation déjà bien suffisantes ? » Comme, dans son entourage, on disait à Monge que sa femme paraissait avoir raison, il répondait, avec toute l'ardeur d'un chevalier partant pour la croisade : « J'ai promis à Bonaparte de le suivre ; je suis trop fortement avancé pour me retirer ».

### L'INSTANT DU DÉPART APPROCHE

Selon les ordres du général en chef, il était interdit aux navires et unités d'emmener des femmes, qu'elles fussent épouses légitimes ou non de membres de l'expédition ; elles étaient nombreuses. Une seule exception fut faite pour celles qui étaient pourvues d'un emploi dans les états-majors, régiments, hôpitaux et services : blanchisseuses, couturières de profession en général, lesquelles se trouvaient en

---

Volontaires de la Haute-Garonne le 24 janvier 1792, adjudant-général le 4 frimaire, an IV, et participa à la campagne d'Italie de 1796. Général de brigade du 28 thermidor, an IV, il devint, plus tard, général de division et prit part, en cette qualité, aux guerres de l'Empire. Mis en non activité en 1814, il fut néanmoins, nommé sous la Seconde Restauration, adjoint au général Brun commandant de la 8<sup>e</sup> Division militaire (basse Provence).

Mis à la retraite le 1<sup>er</sup> août 1817, le général Verdier commanda la Garde Nationale de Lyon. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 14 juin 1804, grand-croix depuis le 17 janvier 1815, comte de l'Empire (19 mars 1808) et pair de France (2 juin 1815).

possession d'un certificat délivré par les conseils d'administration. Tout cela régi par le décret de la Convention nationale du 30 avril 1793.

Pour citer un exemple, indiquons que l'effectif féminin embarqué, appartenant à la division Kléber, s'élevait à dix-neuf blanchisseuses.

Quoi qu'il en fut, prestige de l'uniforme ou désir de l'aventure, même chez le beau sexe, on constate, d'après les registres de l'état civil de Toulon et des localités des environs, que des militaires de tous grades mirent à profit leur séjour dans notre région pour se marier ou régulariser des situations de fait. En ce qui concerne les femmes, la mesure prise à leur égard à Toulon, La Seyne, etc. fut étendue à toute l'armée d'Égypte, à tous les ports d'embarquement des contingents de cette armée.

Enfin, après avoir témoigné à tous, civils et militaires, sa profonde satisfaction, Bonaparte ordonna à Brueys de prendre le commandement en chef de la flotte qui devait, en définitive, comprendre quinze vaisseaux de ligne, douze frégates, des corvettes et deux cents bâtiments environ d'escorte et de transport.

Ici, une constatation s'impose ; jusqu'au dernier moment, le secret fut fort bien gardé. Si bien que les commandants de navires eux-mêmes ne connaissaient rien de l'objectif de l'expédition, pas davantage que les simples matelots, du moins jusqu'au moment de l'appareillage <sup>316</sup>;

#### NELSON CROISE AU LARGE

Les Anglais, qui avaient en France de nombreux agents pour les renseigner, crurent qu'il s'agissait d'une sortie sur Gibraltar et à une entreprise sur les côtes de la Grande-Bretagne ou, plutôt, sur celles de l'Irlande. De cette méprise, il résulta que les ordres donnés par l'Amirauté britannique à l'amiral Nelson, ce grand marin et redoutable adversaire, prescrivaient à ce dernier de se tenir en surveillance dans les eaux occidentales de la Méditerranée, vers les Baléares et le golfe de Lion ; cette erreur devait favoriser singulièrement l'exécution des projets des Français qui, au contraire, étaient tournés vers l'orient.

Or, Nelson, ayant quitté, Gibraltar le 8 mai avec trois vaisseaux et trois frégates, se trouvait à la date du 17 au large du cap Sicié.

Des bâtiments marchands, entrés à Toulon à ce moment-là, ainsi que les vigies et les postes de la côte provençale signalaient aux autorités maritimes françaises l'apparition au large de navires suspects.

Cependant, pour être exactement fixé, l'amiral Brueys envoya en reconnaissance, dans le sud-ouest de Sicié, le chebek *Pierre*. Ce navire reconnut bien la présence de navires anglais mais il fut, malheureusement, capturé au large de Fabrègas par la frégate britannique la *Terpsichore* ; l'état-major de Brueys ne voyant

---

316. Le 21 Floréal, an VI, du q.g. de Toulon, Bonaparte adresse l'ordre suivant au commandant d'armes de la place, le citoyen Vence : « je vous prie, citoyen Général, de donner des ordres pour qu'il ne sorte aucun bâtiment de Toulon à dater d'aujourd'hui, jusqu'à dix jours après le départ de l'Escadre. Je vous salue, signé : Bonaparte ». Dans cet ordre, Bonaparte est qualifié de « membre de l'Institut National, général en chef de l'armée d'Angleterre » (sic).

pas revenir au port le *Pierre* ne douta plus de la présence de forces navales ennemies dans le golfe de Lion.

De son côté, Nelson était informé d'une importante concentration de navires s'opérant à Toulon ; toutefois, il ne put obtenir aucune précision sur sa composition et sur sa destination éventuelle. Dans ces conditions, et fort heureusement pour nous, il continua à tenir sa croisière dans l'ouest du méridien de Sicié.

Le 14 mai, Bonaparte reçut l'avis que les convois formés à Ajaccio, à Gênes et à Civita-Vecchia étaient prêts à prendre la mer.

Entre-temps, du 9 au 14 mai, un convoi venant de Marseille ralliait Toulon ; escorté par trois frégates, dont *l'Alceste*, portant un état-major et des troupes, ce convoi avait mis trois journées pour effectuer cette traversée, ayant en sa marche contrariée par des vents soufflant de l'est. À son arrivée, il avait été obligé de mouiller sous les forts Lamalgue et Saint-Louis, en baie des Vignettes.

Le 25 floréal, une vibrante proclamation fut lue à tous les soldats et à tous les marins participant à l'expédition.

### L'EXPÉDITION QUITTE TOULON

Jusque-là, les conditions atmosphériques ne s'étaient montrées guère favorables aux desseins des Français lorsque le 18 mai, par un effet providentiel, les vents qui depuis une semaine soufflaient avec force de l'est passèrent, au cours de ce même jour, au mistral en fraîchissant avec rapidité. Ce changement fut salué avec une immense joie par tout le monde, par la marine et par l'armée.

Le 18 mai encore, la division navale Decrès appareille avec le *Spartiate* et l'*Aquilon*, gagnant le large.

Le lendemain, 30 floréal an VI (19 mai 1798), jour mémorable dans les fastes de notre histoire militaire, toute la flotte de Toulon, s'ébranla. Ce fut, à six heures du matin, un spectacle inoubliable : tous les vaisseaux se couvrirent de toile, les musiques jouèrent, l'artillerie des navires répondant à celle des forts et batteries de la rade ; le rivage s'était couvert de tout un peuple depuis Carqueiranne jusqu'à Fabrégas, en passant par Sainte-Marguerite, le Cap-Brun, Lamalgue, l'Éguillette, Balaguier, Saint-Mandrier, La Croix-des-Signaux, Les Sablettes et La Verne. Acclamations et cris patriotiques se confondant en une immense clameur ; de leur bord, les marins et les soldats de France saluaient avec émotion les terres de la mère patrie.

« La mer, a dit un témoin, était houleuse et il ventait bonne brise du nord-ouest. Le gros du convoi était déjà sorti quand le dernier vaisseau, le bâtiment amiral *l'Orient*, portant le général Bonaparte, appareilla à son tour. Il était alors huit heures du soir. À cette époque de l'année (fin mai), le jour s'achevait à peine et le soleil, avant de disparaître, teignait le ciel de ces belles couleurs de pourpre et d'or qui accompagnent, au couchant, la fin des journées de grand vent ».

*L'Orient* était encore par le travers de Saint-Mandrier quand il provoqua, soudain, chez les innombrables témoins de son départ, un moment de très vive anxiété. Ayant talonné un haut-fond, il avait dû ralentir sa marche et le choc l'avait fait tressaillir dans toute sa mâture ; une manœuvre rapide de son commandant lui permit

de se dégager et on le vit, avec satisfaction, les voiles gonflées, s'élancer à nouveau, tel un grand oiseau blanc, dans la nuit qui commençait à étendre ses ténèbres sur la mer.

L'expédition d'Égypte était en mer ; elle faisait route, le vent en poupe, vers le pays des pharaons<sup>317</sup>.

Pendant ce temps, Nelson, le redoutable Nelson, poursuivait sa croisière inutile dans le sud-ouest de la Bonne-Mère (massif de Sicié) en luttant contre la bourrasque venant du continent. Dans la nuit qui suivit le départ des Français, le *Vanguard*, qui portait son pavillon, fut démâté par la tourmente déchaînée. Nelson perdra plusieurs jours à réparer ses avaries dans la baie de San Pietro, dans le sud de la Sardaigne, où il avait été contraint de se faire remorquer.

Ses réparations achevées, il reprendra sa croisière, reviendra devant Toulon, mais il sera trop tard pour lui, son adversaire en sera déjà loin.

Nous avons dit que les femmes ne furent pas admises à bord des navires ; il n'y eut, en effet, aucune exception à cette règle imposée par Bonaparte lui-même. Sa propre épouse, la future impératrice, dut s'y conformer et renoncer à partir. Accompagnée de l'ordonnateur de la Marine, le citoyen Najac, elle aurait paraît-il, assisté, non sans émotion, au départ de la flotte du haut de la croupe Lamalgue, au Mourillon<sup>318</sup>.

Par la suite, on eut cependant à constater deux infractions ; il est vrai qu'elles furent clandestines et non régulières : la première fut commise par une jeune mariée en pleine lune de miel au moment de l'expédition. Voulant suivre son mari, cette charmante personne se déguisa en sémillant officier de cavalerie et parvint, ainsi travestie, à se glisser dans son bateau ; on raconta que cette audacieuse dame connut plus tard, en Égypte, un certain succès de galanterie auprès du général en chef, ce qui lui aurait valu, de l'armée, le surnom de Cléopâtre ; mais Bonaparte n'était pas Antoine.

Quant à la deuxième infraction, elle aurait été le fait d'une ancienne cantatrice italienne qui avait épousé, à Milan, le général Verdier ; toutefois, son rôle en Égypte fut des plus honorables car, véritable sœur de charité, M<sup>me</sup> Verdier se dévoua grandement en qualité d'infirmière auprès de nos blessés, soit dans les ambulances, soit sur le champ de bataille même.

---

317. On raconte qu'en arrivant à bord du vaisseau-amiral *l'Orient*, le général Bonaparte, voyant flotter un certain nombre de petits drapeaux disséminés à droite et à gauche, et placés par l'équipage, ordonna qu'on les enlève en disant : « Il ne doit pas y avoir, à bord, d'autre pavillon que celui de la République », et ce disant, il montrait le grand pavillon flottant à l'arrière de *L'Orient*. (V. Brun : *Guerres maritimes de la France*, tome II, Paris, 1861).

318. Pour adoucir le chagrin de Joséphine, Bonaparte lui aurait promis de la faire venir en Égypte quand son établissement, dans ce pays, aurait été consolidé ; il aurait ajouté : « Je te ferai faire le voyage par la *Pomone* », frégate qui avait transporté Joséphine lors de son premier voyage de la Martinique en France.